

Frédéric GINESTE
Vice-Président en charge des infrastructures de mobilités
Conseiller départemental du canton de Gourdon

Edith LAGARDE
Conseillère départementale du canton de Gourdon

Madame le Maire, Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux,

Nous avons le plaisir de vous adresser ci-après les principales informations, évoquées lors de la séance du **Conseil Départemental du Lot**, du 19 avril 2022.

POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Création d'une société d'économie mixte de production d'énergies renouvelables



Le réchauffement climatique est au cœur des préoccupations mondiales ces dernières années et les crises récentes révèlent un nécessaire changement de cap pour ne plus subir le cours des choses. Il est donc primordial de **renforcer l'autonomie des territoires**.

C'est pourquoi nous avons voté à l'unanimité l'adhésion du Département du Lot à la nouvelle société d'économie mixte "**Lot Energies nouvelles**". Il participera au capital social à hauteur de 540 000 € (soit 30 %). Territoire d'énergie Lot détient près de 55 %, la SIPEnR (créée par le syndicat mixte ouvert d'électricité des communes périphérique de Paris) près de 10 %, le Crédit Mutuel près de 5 % et Energie partagée investissement 1%.

Cette adhésion va permettre de renforcer la politique départementale en matière de transition énergétique. Rappelons que cette stratégie a pour but de **faire du Lot un département à énergie positive** en doublant la production d'énergie renouvelable et en diminuant de 40 % la consommation d'énergie.

Pour un Lot durable où on vit bien

Cet outil "**Lot Energies nouvelles**", que nous mettons à disposition des collectivités et autres partenaires publics, va permettre de développer, de massifier des projets de production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, hydroélectricité, méthanisation...). Cela s'effectuera dans le respect de la charte de développement des énergies renouvelables, laquelle vise avant tout à ce que les projets s'insèrent harmonieusement dans les territoires. Et pour garantir le respect de nos objectifs, tous les projets seront validés par la commission permanente du Département.

SOLIDARITES TERRITORIALES



Le Département, **chef de file des solidarités territoriales** a mis en place depuis de nombreuses années les moyens nécessaires pour la mise en œuvre opérationnelle de cette politique publique à travers ses deux outils principaux que sont le **FAST (fonds d'aide pour les solidarités territoriales)** et le **SDAIL (Syndicat Départemental d'aménagement et d'ingénierie du Lot)**, l'un positionné sur l'accompagnement financier des projets et l'autre sur l'accompagnement en matière d'ingénierie.

FAST : Bilan

Depuis sa création en 2017, le FAST a un **effet de levier pour les projets** :

- 22M€ d'aides pour 878 opérations pour un coût total des projets de 203M€
- 85% des aides attribuées aux projets à maîtrise d'ouvrage communale
- Large éventail de thématiques, équipements sportifs, aménagement d'espaces publics en centre bourg, maisons et centres de santé, maisons médicales, écoles rurales...
- La répartition départementale des projets subventionnés est équilibrée

Dématérialisation du FAST

Depuis le 28 mars 2022, les demandes et la gestion des aides FAST se font via une plateforme dématérialisée accessible depuis le site du Département. Un accompagnement personnalisé du service gestionnaire sera organisé en faveur des porteurs de projets, afin de permettre la réussite de la nouvelle démarche. Vous trouverez la notice en pièce jointe.

Renseignements : <https://lot.fr/soutien-collectivites/liste-des-aides>

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des difficultés avec la saisie en ligne des demandes FAST dématérialisées ou pour tout autre renseignement.

Edith Lagarde 06 15 90 10 02 Frédéric Gineste 06 83 12 11 82

SDAIL : Rapport d'activité 2021

Le SDAIL confirme année après année toute sa pertinence **pour un développement équilibré des territoires**.

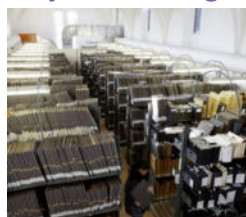
- ✓ La poursuite de la hausse du nombre d'adhérents 252 en 2022
- ✓ Une augmentation très marquée du forfait conseil en 2021
- ✓ Près de 200 sujets traités en 2021, dont plus de 50% sur les routes ou les bâtiments
- ✓ Concernant les interventions conventionnées près de la moitié est pour l'adressage
- ✓ Une répartition globalement assez homogène des opérations sur le territoire

Perspectives : Le SDAIL au regard de son expérience de près de 9 années d'existence se doit d'évoluer pour répondre aux besoins des territoires mais aussi pour gagner en réactivité.

Renseignements : <https://lot.fr/le-sdail-une-aide-concr-te-pour-les-projets-lotois>

ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Projet d'archivage numérique mutualisé



Les archives publiques ont toujours été au cœur des enjeux démocratiques : elles concourent à la sécurisation juridique de nos politiques publiques et à la transparence de l'action publique. De part cette compétence décentralisée en 1986 et une évolution rapide vers la dématérialisation numérique des archives, nous devons accompagner ce mouvement sociétal de fond pour continuer à assurer ce **service public fondamental d'archivage pour l'Histoire**, mais aussi pour permettre aux citoyens d'aujourd'hui et de demain de faire valoir leurs droits. Ainsi nous avons acté la **mise en place d'un système d'archivage numérique** départemental mutualisé par convention avec la communauté d'agglomération du Grand Cahors afin de partager compétences spécifiques et frais financiers.

SPORT

Subventions de fonctionnement 2022

L'action du Département en faveur de la politique sportive se décline avec plusieurs dispositifs d'intervention. Des critères ont été fixés avec pour objectif la **valorisation des disciplines ayant une dynamique positive, notamment auprès des jeunes**.



Cette année encore, le monde sportif lotois subit les conséquences de la crise sanitaire. Une perte globale de 20% du nombre de licenciés est intervenue. Nous avons donc décidé de **maintenir des mesures exceptionnelles** pour sauvegarder l'élan du mouvement sportif.

Quelques chiffres :

- La dotation générale aux sports collectifs s'établit à 278 627€
- Pour les sports individuels, soit 38 comités, une somme de 195 069€ leur est consacrée
- Comité du sport adapté : 8000€
- Comité Départemental Olympique et Sportif : 6000€
- Aide aux sportifs de haut niveau : 13 sportifs pour un montant total de 8400€
- Dispositif d'aide à la pratique sportive (qui vise à aider les familles à assumer les frais d'inscription à un club) 10 000€

CULTURE

Enveloppe de subventions 2022



« Prendre en compte les droits culturels de chaque habitant du Lot »

Cet engagement de notre projet de mandat Lot A Venir, c'est reconnaître à chaque lotoise et chaque lotois, quel que soit son lieu de vie, le droit, la liberté et la responsabilité d'accéder, de pratiquer et participer à une culture ouverte et de qualité.

Notre politique culturelle doit se construire en cohérence avec les axes de développement de nos autres politiques publiques, qu'il s'agisse de l'action sociale, de l'éducation, de la jeunesse, de l'environnement...

Le montant de l'enveloppe affectée au soutien des projets artistiques et culturels en 2022 est de 450 000€.

Projets artistiques et culturels et soutien aux compagnies professionnelles lotoises.

Cinq catégories d'acteurs ont été identifiées :

- Les structures conventionnées : 6 structures professionnelles reconnues par les institutions dans le domaine du spectacle vivant, du cinéma, de l'art contemporain
- Les festivals : 10 festivals au rayonnement régional voire national
- Les manifestations de diffusion et rendez-vous culturels territoriaux (10 manifestations ayant un budget supérieur à 20 000€)
- Les structures ou fédérations culturelles à vocation départementale (5 structures)
- Les compagnies professionnelles de danse, théâtre, cirque, arts de la rue (9 structures)

EDUCATION

Motion pour la défense de l'Ecole de la République



Face à une hausse inquiétante des demandes d'instruction des enfants hors de l'école publique, à la maison ou en école privée hors contrat, nous avons tenu à exprimer notre inquiétude concernant ce phénomène de rejet de l'Ecole de la République, en votant une motion adressée au Préfet.

Vous pouvez retrouver le texte intégral en pièce jointe.

Vous souhaitant bonne réception de cette lettre d'information et nous tenant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions de croire à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Edith LAGARDE

Frédéric GINESTE

Séance du conseil départemental du 19 avril 2022

Motion pour la défense de l'École de la République

Face à une hausse inquiétante des demandes d'instruction des enfants hors de l'école publique, à la maison ou en école privée hors contrat, nous, élus départementaux, tenons à exprimer notre inquiétude concernant ce phénomène de rejet de l'École de la République.

Dans notre département, plus de 400 enfants ne sont plus sur les bancs de l'école publique. Selon les chiffres transmis par l'Éducation Nationale courant février 2022, 41 élèves sont scolarisés dans des écoles privées hors contrat et 367 enfants suivent l'instruction à domicile. Sur ces 367 enfants, 77 sont âgées de 3 à 5 ans, 139 de 6 à 10 ans, et 151 sont âgées de 11 à 16 ans.

L'éducation représente un droit fondamental, elle permet de faire vivre et de transmettre un socle commun autour des valeurs républicaines telles que la laïcité, la citoyenneté, la culture de l'engagement, le respect de l'autre et la lutte contre toutes les formes de discrimination.

En France, seule l'instruction et non la scolarisation est obligatoire depuis la loi de Jules Ferry de 1882. Les parents sont donc libres de choisir un mode d'instruction pour leurs enfants. Nous ne sommes pas dans une démarche de stigmatisation dans la mesure où certaines situations particulières nécessitent ce mode d'enseignement des savoirs (problèmes de santé, etc..). Toutefois, alors que ces chiffres sont en hausse constante, nous voulons envoyer un signal d'alerte.

L'école est, et doit rester un lieu de cohésion sociale, où les élèves se forment au respect mutuel et au vivre ensemble. Elle doit permettre aux enfants de grandir en développant leur esprit critique et à devenir des citoyens tolérants, solidaires et conscients de leur place dans notre société.

Il appartient à l'État de prendre la mesure de cette problématique et d'agir pour que toutes les familles puissent trouver une réponse adaptée à leurs attentes au sein des écoles publiques et laïques, pour que ces dernières redeviennent un levier de la réussite de tous en luttant contre le déterminisme social, sans quoi ce qui fut autrefois le creuset et le ferment de notre République n'accomplira plus son rôle.

L'État, en étroite collaboration avec toutes les collectivités locales, à tous les niveaux, doit faire en sorte que chaque enfant puisse trouver sa place au sein de l'École publique, afin qu'elle demeure le premier choix POUR :

- Apprendre à vivre libres, égaux, unis et fraternels,
- Lutter contre le séparatisme et la radicalisation,
- Former les citoyens de demain,
- Porter haut et fort les valeurs de la République.